

FACTURE d'électricité tarif bleu

Dépannage : 0 594 31 31 31

Vos contacts
 Site internet : www.edf.fr
 Payer votre facture par CB : 0 800 230 230 (n° vert)
 Agence Clientèle Ile de Cayenne
 Route de Baduel 97300 Cayenne
 tél. : 05 94 30 95 95 (coût d'un appel local)
 Du lundi au vendredi de 7h15 à 15h00.
 epg-guyane-gestion@edf.fr

M ARTHUR DUPONT
 ROUTE DE SAUT BIEF
 ETAGE 1
 97311 ROURA

Vos références :

- pour tout contact : 264 000000000001
- pour tout paiement : 264 0 000000000 0000000000

vosre contrat

client titulaire M ARTHUR DUPONT
 espace de livraison ROUTE DE SAUT BIEF
 Etage 1
 ROURA

caractéristiques du contrat n° 00000

offre tarif bleu
 service base
 puissance souscrite 8 KVA
 réglage de la protection 30 A
 type de compteur électromécanique

vosre facture

(détails au verso)

facture n° 0000001A du 31/10/2017

électricité du 26/08/2017 au 30/10/2017 : 256 kWh
 calculés sur la base d'index relevés

total HT	41,02 €
TVA	0,00 €
autres taxes	18,03 €

total TTC 59,05 €

Ce montant sera prélevé à partir du 15/11/2017

historique de consommation

Les valeurs estimées sont présentées en italique.

kWh	déc 16	fév 17	mai 17	juin 17	août 17	oct 17
base	284	249	356	174	254	256

Date approximative du prochain relevé 25/04/2018
 Date approximative de la prochaine facture ... 27/12/2017



rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : M ARTHUR DUPONT

IBAN (RIB International) : FR00 0000 0000 0000 XXXX XXX

BIC : XXXXXXXX

1 Contact EDF Particulier

Coordonnées postales et téléphoniques du service Client EDF Particulier. A contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité.

Dépannage : Numéro à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF. Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements.

3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits... Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

4 Evolution de votre consommation facturée

Cette rubrique présente votre consommation facturée en kWh ces derniers mois basée sur vos index réels ou estimés.

5 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

6 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission de la facture.

7 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse vos consommations, le récapitulatif des coûts, la somme à payer ainsi que le détail de votre paiement ou de notre remboursement concernant le solde de votre facture.

Vous trouvez également la prochaine date de relève de votre compteur et celle de la prochaine facture.

8 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

9 Code barre de paiement

Ce code barre permet de vous identifier lors d'un paiement à une borne de paiement.

part fixe		€ / an		montant en €	
prime fixe du 23 août 2017 au 22 octobre 2017 (puissance souscrite de 6 kVA - 2 mois)		81,24		13,54	
part variable				€ / kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens index en kVA et en kWh	nouveaux index en kVA et en kWh	coefficient de lecture	consommations (kWh)	
du 28/08/2017 au 30/10/2017				compteur n° ABCDEFGHJ111	
consommations	72 390	72 648	1	256	9,01
préstations					montant en €
régularisation prime fixe (arrêté du 01/10/2016)					1,41
régularisation consommation (arrêté du 01/10/2016)					3,00
total HT					41,02
taxes		assiette	taux	montant en €	
TCCFE (base communale)		256	0,006 € / kWh	1,54	
TDCFE (base départementale)		256	0,003 € / kWh	0,77	
cote		256	0,0225 € / kWh	5,76	
cta		8,78	27,04 %	2,37	
octroi de mer régional		43,39	2,50 %	1,08	
octroi de mer		43,39	15,00 %	6,51	
tva réduite		17,32	0,00 %	0,00	
tva		34,14	0,00 %	0,00	
total TTC					59,05

1

1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée.

Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie.

2 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **TCCFE** (Taxe Communale sur la Conso Finale d'Électricité) et **TDCFE** (et Taxe Départementale sur la Conso Finale d'Électricité) Elles sont proportionnelles à la consommation et sont reversées notamment à l'État et/ou aux collectivités. Leurs prix évoluent au 1^{er} janvier de chaque année.
- **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) Elle est proportionnelle à la consommation et couvre les coûts inhérents aux missions de service public liés à la distribution d'électricité.
- **CTA** (Contribution Tarifaire d'acheminement) s'applique à la part fixe de l'acheminement.
- L' **OM** (Octroi de Mer) et l' **OMR** (Octroi de Mer Régional) s'appliquent sur le montant hors TVA et hors accises de la facture
- **TVA** (Taxe sur la valeur ajoutée) s'applique au montant total de la facture, y compris taxes, contribution et accises

communication

3

- **part acheminement HT: 18,18 €**
- **taxes locales (départementale, communale)** : Pour en savoir plus, rendez-vous sur guyane.edf.com
- **cta (contribution tarifaire d'acheminement)** : 27,04 % de la part acheminement de l'abonnement
- **tva** : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tcf, la cote et la cta.
- **octroi de mer** : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).
- **octroi de mer régional** : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

Pour que votre prochaine facture soit basée sur des consommations réelles, il vous suffit de nous transmettre notamment par Internet ou par téléphone votre relevé de compteur entre le 16/12/2017 et le 26/12/2017
Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou par téléphone au 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).
Tarifs et prix en vigueur disponibles sur www.edf.gf. Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé (document à conserver 5 ans). Une facture estimative est établie à partir des historiques de consommation selon 2 types de situation: prise en compte de l'historique réel si 2 relevés de compteur sur une période d'une année ont été enregistrés ou historique moyen de l'offre-service en cas d'absence de relevé.
En cas de litige lié à l'exécution de votre contrat, vous pouvez contacter le Service Consommateurs d'EDF Guyane par courriel à edf-guyane-serviceconsommateurs@edf.fr, ou par courrier à Service Consommateurs d'EDF Guyane 74, Boulevard Nelson Mandela BP 66002 97300 CAYENNE. Si votre réclamation auprès du Service Consommateurs n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur EDF, par courrier à Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 Paris CEDEX 08 ou en ligne sur mediateur.edf.fr. Vous pouvez également saisir le Médiateur National de l'Énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par courrier à Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris CEDEX 09. Les tarifs ont évolué au 1^{er} août 2017. Pour en savoir plus, rendez vous sur www.edf.gf.

NB: Niveau Information : 24 / 70 / 371

3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat.